



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2101 - Enseignement supérieur

**Contrat triennal "Strasbourg Capitale Européenne"
2012-2014 - Restructuration de l'Ecole nationale
supérieure d'architecture de STRASBOURG**

Rapport n° CP/2013/474

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de confirmer la mise en place de la seconde tranche financière du soutien départemental au projet de restructuration de l'Ecole Nationale d'Architecture de Strasbourg en application du Contrat Triennal 'Strasbourg Capitale Européenne' 2012-2014. Cet engagement serait formalisé par la signature d'un avenant à la convention financière mise en place en 2010.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSAS) est localisée depuis 1987 dans un ancien garage réhabilité 8, Boulevard Wilson. Elle accueille sur 3.600 m² près de 800 étudiants et délivre chaque année 50 diplômes d'Architecte DPLG et 40 diplômes d'Etat. L'extension de l'Ecole est envisagée depuis 1999, sa réalisation actuellement en cours est prévue pour la rentrée 2014.

Le projet de réhabilitation et d'extension

L'occupation des locaux optimale depuis quelques années avait conduit l'Ecole à louer des surfaces dans le quartier pour poursuivre l'enseignement et certaines activités de diffusion. Par ailleurs, le « Garage » comportait des défauts techniques en matière d'insonorisation, de ventilation et de chauffage. En 2000, l'acquisition d'un ensemble immobilier (ensemble Brickmann) en face du « Garage », rue Moll permit le lancement d'études de-pré-programmation qui, validées en 2002, ont néanmoins dû être remises en cause par les évolutions du contexte urbanistique liées à l'arrivée du TGV Est.

Le programme remanié est le fruit d'une étroite concertation entre la Société Programme et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (maître d'ouvrage de l'opération), la Ville de Strasbourg (services techniques), le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, le Service régional des fouilles archéologiques, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement du Bas-Rhin (AMO programmation - choix du maître d'œuvre) et la Direction Départementale de l'Equipement (conducteur d'opération).

L'environnement du projet est relativement contraint du fait de la restructuration du quartier (espaces publics, déplacements, parkings...), du classement Monument Historique de la gare, et de la situation de l'immeuble Brickmann dans le périmètre de protection archéologique. Le calendrier de réalisation a subi quelques mois de décalage. Le projet d'extension porte sur l'assiette de l'ensemble Brickmann, la restructuration partielle des intérieurs du « Garage » (remise aux normes), le lien par une passerelle entre les deux immeubles et la création d'un parvis.

Le concepteur de l'ouvrage, l'architecte Marc MIMRAM, s'est conformé aux critères indispensables suivants: l'adaptabilité, la souplesse, le confort d'utilisation, l'intégration d'une démarche Haute Qualité Environnementale, et l'ouverture sur la ville. Ces aménagements portent le potentiel immobilier à 8.000 m² (6.140 m² utiles). Le chantier s'opère en « tiroirs ». Ainsi, la construction de la partie nouvelle s'achèvera mi-2013 pour accueillir les étudiants et personnel jusqu'à l'achèvement complet de l'opération en 2014 par la livraison du bâtiment existant réhabilité (l'opération de désamiantage se déroulera durant l'été 2013).

Financement du projet et modalités de mise en œuvre

Le coût total du projet atteint plus de 28 M€ divisés en deux tranches de financement. La première est inscrite dans le Contrat Triennal « Strasbourg Capitale Européenne » (CTSCE) 2009-2013 selon la répartition suivante :

Etat : 9,5 M€

Région : 1,36 M€

Département : 1,36 M€ (CPCG 04/10/2010 subvention intégralement versée)

CUS : 1,36 M€

TOTAL : 13,58 M€

La seconde tranche du projet (restructuration) est estimée à 14,7 M€, dont la répartition est la suivante :

Etat : 10,56 M€

Région : 1,38 M€

Département : **1,38 M€**

CUS : 1,38 M€

TOTAL : 14,7 M€.

Le CTSCE 2012-2014 signé le 21 Décembre 2012 a confirmé la mise en place de cette tranche financière. Explicitement citée dans la convention initiale du 17 Novembre 2010, celle-ci implique la signature d'un avenant simple permettant d'asseoir le montant des participations publiques et les modalités de leur versement, tenant compte notamment du décalage dans le temps de l'opération. Le projet de convention avalisé par l'ensemble des partenaires est annexé à ce rapport.

L'Autorisation de Programme relative à ce projet est dotée de Crédits de Paiements à hauteur de 0,7 M€ pour 2013.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35917	204-204112-23	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Etat une subvention de 1 380 000 euros au titre de la seconde tranche financière de l'opération d'extension et de restructuration de l'Ecole Nationale d'Architecture de Strasbourg (ENSAS), conformément au Contrat Triennal "Strasbourg Capitale Européenne" 2012-2014.

Elle approuve par ailleurs l'avenant n° 1 à la convention de financement et autorise son Président à signer cet avenant au nom du Département.

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL